



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Ratification de la convention collective entre le GN et le Syndicat des employé·e·s du Nunavut

Iqaluit (Nunavut), le 17 décembre 2025. — Le gouvernement du Nunavut (GN) et le Syndicat des employé·e·s du Nunavut (Syndicat) sont parvenus à une entente pour une nouvelle convention collective, laquelle est maintenant ratifiée par les membres du Syndicat.

« L'adhésion des membres du Syndicat à cette convention collective a une grande importance tant pour le gouvernement du Nunavut que pour le personnel dévoué de la fonction publique qui sert nos communautés, a déclaré la ministre des Ressources humaines, Annie Tattuinee. La nouvelle convention collective favorise la compréhension et le respect mutuels, nous permettant de faire progresser nos programmes et nos services en toute confiance. »

« Cette entente démontre la force et la solidarité de nos membres, ainsi que l'importance de faire entendre leurs voix à la table des négociations. Nous sommes fiers des progrès réalisés dans cette convention collective et pensons que le résultat reflète d'importantes améliorations pour les travailleuses et travailleurs du gouvernement du Nunavut, a confié Jason Rochon, président du Syndicat des employé·e·s du Nunavut. Je tiens à remercier notre équipe de négociation et l'ensemble des membres du Syndicat pour leur soutien et leur mobilisation tout au long du processus. »

Les dispositions négociées dans le cadre de la nouvelle convention collective prévoient notamment :

- Une majoration annuelle générale de 9 % en octobre 2024, suivie d'une majoration de 3 % en octobre 2025, de 3 % en octobre 2026 et de 2,5 % en octobre 2027.
- Une augmentation de 2 % de l'indemnité de vie propre au Nunavut à compter du 1^{er} janvier 2026, suivie d'une autre augmentation de 3 % à compter du 1^{er} janvier 2027.
- Une majoration de 1 000 \$ du montant de toutes les primes de service continu.

